

**LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'HISTOIRE PUBLIQUE****STATUTS**

L'histoire publique est un domaine des sciences historiques créé par des professionnels de la recherche dont le mandat est de produire des travaux historiques à l'intention d'un large auditoire, dans le cadre d'institutions publiques et privées: entreprises nationales ou transnationales, gouvernements aussi bien locaux que nationaux, sociétés à but non lucratif poursuivant des objectifs culturels ou éducatifs, etc. Les spécialistes de l'histoire publique interpellent souvent leur auditoire sur les enjeux et les problèmes actuels de nos sociétés. Ils fondent leur recherche sur un large corpus documentaire composé de sources écrites, orales, audio et iconographiques, en plus de recourir aux collections d'objets issus de la culture matérielle et à toute autre forme de témoignages historiques. Une fois les données analysées et interprétées, ces historiens présentent les résultats de leurs travaux non seulement dans les publications savantes, mais aussi à travers les expositions muséales, les sites historiques, les rapports gouvernementaux, l'Internet et les autres media.

La Fédération internationale pour l'histoire publique est titulaire depuis 2010 d'une Commission interne affiliée au Congrès international des sciences historiques, une organisation fondée en 1926 pour encourager la coopération entre les historiens des cinq continents.

**OBJECTIFS**

Le but de la Fédération est d'encourager, de promouvoir et de coordonner à un niveau international, la recherche, la pratique et l'enseignement de l'histoire publique. À cette fin, la Fédération :

- veut créer un réseau international de personnes, d'organisations culturelles et d'institutions académiques qui soutiennent l'histoire publique;
- veut faciliter l'échange international d'informations sur la recherche, la pratique et l'enseignement de l'histoire publique;
- veut partager les meilleures pratiques professionnelles et académiques du milieu, ainsi que les normes d'évaluation pour l'octroi de bourses en histoire publique;
- veut favoriser la participation des historiens publics et de leurs organisations dans les congrès internationaux et autres rencontres de spécialistes en ce domaine;
- veut promouvoir et faciliter la diffusion des résultats de recherche et des travaux d'équipe (publications collectives, projets communs, etc.) entrepris par les membres institutionnels et individuels de la FIHP.

## **ADHÉSION**

Les particuliers, les sociétés, les institutions, les maisons d'enseignement et toute autre organisation engagée dans des activités se rapportant à l'histoire publique peuvent devenir membres de la Fédération. Les individus et les organisations disposeront d'un seul vote chacun lors des élections ou lors de prise de décision sur les affaires courantes de la Fédération. Les membres de la FIHP seront encouragés à contribuer à la création et au maintien d'un réseau international de communications en histoire publique et à participer aux activités de la Fédération lors des rencontres régulières du Congrès international des sciences historiques ou à l'occasion d'autres événements.

Les frais d'adhésion pour les particuliers et les membres d'organisations seront déterminés par le comité directeur.

## **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

### Comité directeur

Le comité directeur sera composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire correspondant, d'un trésorier, ainsi que de deux délégués auxiliaires. Le comité devra administrer les affaires courantes de la Fédération, rendre compte des activités de la Fédération aux membres et solliciter leur opinion ou leur vote, tel que requis par les règlements. Les membres du comité directeur seront élus pour un mandat de six ans. Ces mandats de six ans seront décalés pour qu'un membre soit remplacé à chaque année.

### Membres du comité directeur

Le président du comité directeur aura pour mandat de convoquer l'assemblée annuelle, de nommer les sous-comités et veiller à leur bonne gestion, d'aider le sous-comité de mise en candidature lors des élections et d'agir en qualité de porte-parole officiel de la Fédération. Le président fera aussi office de délégué de la Fédération au Congrès international des sciences historiques.

Le vice-président du comité directeur sera responsable de la préparation du programme de la Fédération au Congrès international des sciences historiques; il encouragera par ailleurs la participation des membres de la Fédération lors des rencontres professionnelles d'historiens.

Le secrétaire correspondant sera responsable des communications courantes de la Fédération et agira comme délégué substitut au Congrès international des sciences historiques; il assurera en outre la liaison avec le Conseil national d'histoire public et les autres organismes faisant affaires avec la Fédération.

Le trésorier sera responsable des questions financières de la Fédération.  
Deux délégués auxiliaires complètent le comité directeur.

### Assemblée générale

L'assemblée générale de la Fédération aura lieu au moins une fois à tous les cinq ans, lors de la tenue du Congrès international des sciences historiques. Tous les membres en règle de la Fédération peuvent participer à l'assemblée générale. Pour assurer le quorum, au moins deux-tiers des membres de la Fédération doivent être présents, en personne ou en déléguant un mandataire. Les membres de la Fédération doivent être informés trois mois à l'avance pour toute convocation de l'assemblée générale devant avoir lieu en dehors de la tenue du Congrès international des sciences historiques.

Les motions concernant la Fédération peuvent aussi être soumises au vote électronique des membres. Les décisions en assemblée seront adoptées par la simple majorité des membres présents. Une majorité absolue sera nécessaire si l'on doit recourir au vote par courrier. Les modifications aux statuts de la Fédération devront être entérinées par les deux-tiers des membres.

### Sous-comités

Les membres du sous-comité responsable des mises en candidature, nommés par le comité directeur, veilleront à recruter des aspirants pour les élections aux postes de président, de vice-président, de secrétaire, de trésorier et de délégués auxiliaires (2) sans responsabilité fixe du comité directeur. Le comité de mise en candidature préparera le scrutin électronique et organisera les élections selon la procédure indiquée à la section suivante.

Nommés par le comité directeur, les membres du sous-comité scientifique seront dirigés par le vice-président de la Fédération. Ce sous-comité aura pour tâche de préparer et d'acheminer l'appel de communications aux membres de la Fédération en vue d'une participation éventuelle au Congrès international des sciences historiques. Le comité scientifique pourra également encourager la participation des membres de la Fédération à d'autres congrès ou colloques.

L'Assemblée générale aura le pouvoir de créer d'autres sous-comités permanents qui auront le mandat de veiller à la tenue de projets et d'activités spécifiques. L'assemblée pourra également déterminer le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement de ces sous-comités. De son côté, le comité directeur pourra mettre en place des sous-comités *ad hoc* dont la durée de vie ne devra pas excéder cinq ans.

Chaque sous-comité devra accueillir en ses rangs au moins un membre du comité directeur.

## Élections

La durée du mandat de chaque membre du comité directeur sera de six ans. Les mandats débiteront le 1er janvier; ceux-ci seront échelonnés de telle sorte que l'élection d'au moins un membre dudit comité puisse se tenir une fois par année. Les titulaires ne pourront occuper leur poste au-delà d'un mandat. Ils auront cependant le loisir de se présenter à d'autres fonctions au sein du comité directeur: un individu pourra, par exemple, siéger pendant six ans à titre de vice-président et, par la suite, présenter sa candidature au poste de président. La durée maximale des mandats successifs au sein comité directeur sera de dix ans. Le mode de scrutin se fera par voie électronique.

Pour plus de renseignements sur la manière d'échelonner les mandats des six membres du comité directeur, veuillez consulter les modalités qui figurent en annexe.

Dans l'éventualité où un membre du comité directeur ne puisse compléter son mandat, le président devra déclencher une élection d'urgence. Le sous-comité de mise en candidature sollicitera alors des personnes aptes à occuper le poste vacant et organisera un scrutin électronique dans les plus brefs délais. Les membres auront un mois pour voter par courriel. Les bulletins seront dépouillés par le comité directeur. Le mandat de la personne élue débutera une fois que l'élection aura été confirmée par le comité directeur. La durée du mandat de la personne nouvellement élue sera équivalente à celle restante de l'ancien titulaire du poste.

## Modification des statuts

Dans l'éventualité où il faudrait modifier ou ajouter un paragraphe à ces statuts après leur approbation, le comité directeur pourra décider de la pertinence d'envoyer ces amendements aux membres de la Fédération. Les membres seront néanmoins invités à voter sur les modifications apportées aux statuts lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération. Ces changements devront être approuvés à la majorité des deux tiers des membres présents à l'assemblée.

## **FINANCES**

Les membres de la Fédération devront payer une cotisation annuelle pour défrayer les coûts administratifs nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme. Le tarif sera fixé par vote majoritaire du comité directeur.

Le trésorier devra déposer, au nom du comité directeur, un bilan financier annuel et un budget pour l'année à venir, lesquels seront soumis à l'approbation des membres de la Fédération.

La Fédération internationale pour l’histoire publique est une association sans but lucratif dont la vocation est purement éducative.

## **LANGUES**

L'Anglais et le Français seront les langues de travail de la Fédération.

## **ANNEXE**

Afin d’établir le principe de rotation des postes administratifs, les mandats des membres du premier comité directeur seront de durée variable. Le scrutin sera organisé par un comité exécutif intérimaire qui désignera un sous-comité de mise en candidature chargé de préparer l’élection au cours du second semestre de 2011.

La rotation prévue pour les mandats du premier comité directeur sera la suivante:

Président:	2011-2017
Vice-président:	2011-2016
Secrétaire correspondant:	2011-2015
Trésorier:	2011-2014
Délégué auxiliaire:	2011-2013
Délégué auxiliaire:	2011-2018